

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TOURNAGE SUR LES PORTS DE TPM

Titre du projet :				Port :		
Société				Particulier		
Nom de l'organisme : Nom du demandeur : E-mail : Tél. du demandeur :				Civilité : Nom du demandeur : E-mail : Téléphone:		
Signataire : Nom/Prénom :				Qualité :		
Date : Signature :						
Type de projet (cocher la case correspondante) Les tarifs sont consultables sur les ports ou le site internet www.ports-tpm.fr						
Prises de vue à but commercial				Par ½ journée (6 h maximum) Par journée (12 h maximum)		
Prises de vue filmées pour longs métrages cinéma et publicités						
Prises de vue filmées pour fiction TV unitaires et séries et émissions de flux						
Prises de vue filmées pour clips, courts métrages, moyens métrages et documentaires						
Prises de vues photographiques						
Prises de vue à but non commercial				Par tranche de 12 heures		
Prises de vue filmées						
La ½ journée ou la journée de préparation est facturée à hauteur de 50 % du tarif de prises de vue Les prises de vue et les plans qui servent de décor (prises de vue générales/plans larges) doivent respecter la confidentialité des usagers sur un site à caractère privé (ex : pas de nom de bateau, ni d'immatriculation). La réglementation en vigueur, relative à la protection de la signalisation maritime, interdit d'installer dans les zones visibles de la mer, des dispositifs clignotants quelle qu'en soit la couleur, ainsi que des dispositifs fixes verts ou rouges, et ce afin d'éviter des confusions avec la signalisation maritime officielle ou d'en réduire la visibilité.						
Composition de l'équipe (nombre de personnes) : Moyens techniques utilisés (moyens terrestres, nautiques et aéronautiques, décors, matériel de tournage)						
moyero teemiquee atmose (moyero temostros, naturquee et aeronaurquee, aecere, materier de teamage)						
Dates, lieux et descriptions des séquences						
Dates	Horaires	Localisation carénage, p			escription obligatoire	
Informations complémentaires						
Joindre : - L'attestation d'assurance responsabilité civile, le synopsis, le KBIS - Toute(s) autre(s) autorisation(s) nécessaire(s) en lien avec le projet						
Pour toute autre demande relative à votre projet, vous pouvez contacter le bureau des tournages Toulon Provence Méditerranée : tournages@metropoletpm.fr - 04 94 05 58 25 / 04 94 93 83 42						

À retourner à la direction des Ports de TPM au minimum 15 jours avant la date envisagée de tournage